

Projet éducatif communal

2024 - 2026

Sommaire :

▪ Introduction	page 2
▪ Présentation de la méthodologie	page 2
<u>II/ Contexte local – Territoire et public concernés par le projet éducatif :</u>	Page 3
A. Les écoles de Plougoulm	page 3
B. Les effectifs scolarisés	page 4
C. Les ressources éducatives	page 6
<u>III/ Le projet éducatif communal</u>	page 6
A. Les intentions éducatives	page 6
B. Les objectifs	page 7
C. Le projet éducatif : une approche par temps	page 7
1) Le temps scolaire	page 7
a) <i>Les horaires des écoles</i>	page 7
b) <i>L'accompagnement de Plougoulm sur le temps scolaire</i>	page 8
2) Le temps avant et après l'école	page 9
a) <i>Garderie du matin</i>	page 9
b) <i>La pause méridienne</i>	page 10
c) <i>Le temps du repas</i>	page 12
d) <i>Le temps d'animation ou de surveillance</i>	page 12
e) <i>Les études surveillées - enfants scolarisés en élémentaire</i>	page 13
3) Le temps du mercredi et des vacances	page 13

Mot de Madame l'adjointe aux écoles et à la jeunesse :

L'éducation ne cesse pas à la sortie de la classe. C'est pourquoi Plougoulm a souhaité mettre en place un projet éducatif destiné à donner cohérence et lisibilité à sa politique éducative.

Ce projet éducatif entend fédérer les différents acteurs de l'éducation au sens large et regroupe l'ensemble des actions que nous proposons à tous les enfants fréquentant le cycle primaire.

Assurer le bon fonctionnement des écoles et veiller à l'épanouissement, au bien-être et la sécurité des enfants qui les fréquentent relève de nos obligations légales. Plougoulm veut permettre à chaque enfant de bénéficier d'actions éducatives durant les temps périscolaires et extrascolaires ; mais également en accompagnant l'éducation nationale durant le temps scolaire dans la réalisation des projets éducatifs des établissements scolaires.

Disposer d'équipements culturels, sportif : toutes ces expériences concourent à élargir l'horizon de nos élèves, les aide à s'épanouir et à trouver leur place dans la commune.

Vous découvrirez au travers de ce projet, la volonté de la commune de placer l'enfant au cœur de cette démarche.

Enfin, je souhaitais remercier l'ensemble des partenaires intervenant auprès de nos enfants, acteurs éducatifs, services municipaux, secteur associatif, qui, par leur implication et leur collaboration, nous accompagnent afin que nous propositions ensemble de porter une politique éducative que nous souhaitons de qualité au service de nos enfants et de leurs familles.

Virginie Sochard Adjointe

Présentation de la méthodologie

Le Projet Educatif de Plougoulm a pour objectif de maintenir et de développer les actions mises en place. Il s'appuie sur un état des lieux réalisé auprès des écoles, de l'espace Hermine et du service comptabilité.

Ainsi, un important travail de recensement et de proposition a été mené par l'ensemble des services qui œuvrent quotidiennement auprès des enfants en lien avec les partenaires impliqués.

I. Contexte local – Territoire et public concernés par le projet éducatif :

La politique éducative de la commune s'exprime dans différents secteurs (sportif, culturel, social..) et s'illustre par des actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en lien avec ses partenaires.

A. Les écoles de Plougoulm :

La commune de Plougoulm compte 1 école publique Charles Perrault et 1 école privée Ste Thérèse.

Comme le prévoit le code de l'éducation, la commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Rentrent ainsi dans les obligations des communes l'ensemble des charges courantes (chauffage, éclairage,...) et la rémunération des personnels de service.

A ces charges obligatoires, se rajoutent l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire. Ainsi, depuis 2020, Plougoulm y consacre chaque année une enveloppe.

Frais pour l'école publique de 2013 à 2020 :

203639 € en investissement pour ces dépenses :

- 167490 € pour les bâtiments (changement des fenêtres, rénovation ...) (espaces extérieurs, réfection cour d'école...)
- 36149 € pour l'acquisition de matériel (mobilier, ordinateurs, TBI, ... et matériel nécessaire au fonctionnement du restaurant scolaire)

A ces dépenses d'investissement, s'ajoute l'ensemble des travaux de maintenance et d'entretien réalisés par les agents municipaux.

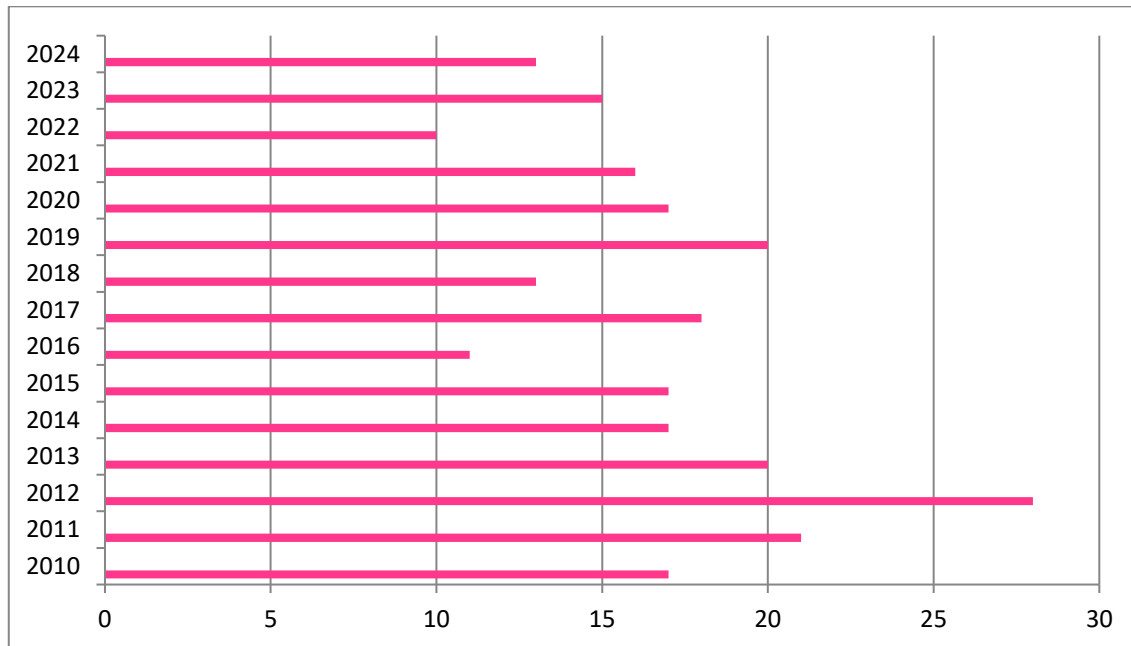
Le service éducation compte près de 2 agents, qui interviennent dans les écoles et 6 dans le restaurant scolaire. Leurs missions sont multiples (entretien, animation en garderie et service des repas en restaurant scolaire, assistance du personnel enseignant concernant les ATSEM).

C'est l'un des plus importants services de la collectivité. Il représente une masse salariale de près de 43725 € par an.

ANNÉE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
2021	1402.57 €	22745.99 €
2022	12086.43 €	20927.57 €
2023	17301.82 €	17977.92 €
2024	4760.73 €	20896.20 €
2025		
2026		

B. Les effectifs scolarisés :

- Natalité depuis 2010 :



- Scolarisés :

Les écoles accueillent 131 enfants répartis ainsi :

- **Charles Perrault :**

- 68 enfants scolarisés en 20/21 dont
 - 24 en classes maternelles
 - 44 en classes élémentaires
- 66 enfants scolarisés en 21/22 dont
 - 25 en classes maternelles
 - 41 en classes élémentaires
- 70 enfants scolarisés en 22/23 dont
 - 28 en classes maternelles
 - 42 en classes élémentaires
- 64 enfants scolarisés en 23/24 dont
 - 23 en classes maternelles
 - 41 en classes élémentaires

- Sainte Thérèse

- 63 enfants scolarisés en 20/21 dont
 - 25 en classes maternelles
 - 38 en classes élémentaires
- 63 enfants scolarisés en 21/22 dont
 - 29 en classes maternelles
 - 34 en classes élémentaires
- 68 enfants scolarisés en 22/23 dont
 - 31 en classes maternelles
 - 37 en classes élémentaires
- 68 enfants scolarisés en 23/24 dont
 - 29 en classes maternelles
 - 39 en classes élémentaires



Effectifs des 2 écoles depuis 2010

Depuis quelques années, Plougoulm enregistre une baisse faible mais régulière des effectifs accueillis dans ses écoles. Plusieurs éléments concourent à cette diminution : une baisse de la natalité, des jeunes ménages ayant fait le choix de s'installer dans les communes situées en périphérie et le fait de ne plus accueillir les enfants domiciliés dans certaines communes hors de Plougoulm sans contrepartie financière de la commune de résidence. Cependant 2023 et 2024 sont plus favorables.

Les écoles maternelles publiques et privées accueillent des enfants de moins de 3 ans.

C. Les ressources éducatives :

La réussite éducative entend, autour d'un projet partagé, mobiliser différents outils. Plougoulm dispose de quelques outils et propose des services qui tendent à cette réussite éducative et permettent à l'ensemble des enfants, sur la commune, un accès à des pratiques et des connaissances variées.

Le préalable est donc d'en dresser la liste, de les connaître et de déterminer leur caractère éducatif.

Depuis le 1^{er} octobre 2024, la commune dispose d'une médiathèque disposant d'un fond jeunesse ainsi que d'une ludothèque (jeux-vidéo et jeux de société). Une programmation culturelle est mise en place par les bibliothécaires, les écoles, le centre de loisirs ainsi que l'animateur communal. Ce sont des partenaires privilégiés et les enfants sont accueillis régulièrement.

Les professionnels de l'enfance et de la petite enfance bénéficient d'un abonnement gratuit au réseau des médiathèques d'Haut Léon Communauté leur permettant d'emprunter des documents en adéquation avec les projets mis en place durant l'année par les équipes éducatives.

Le service des sports dispose également de lieux de pratique mis à disposition de l'ensemble des partenaires et associations. Outre la salle omnisports et le terrain de foot, le service des sports bénéficie d'une mise à disposition d'un animateur communal. Les écoles bénéficient d'une salle de motricité, d'un multisports avec piste d'athlétisme...

II. Le projet éducatif communal :

A. Les intentions éducatives :

Plougoulm souhaite placer l'enfant et ses différents temps au cœur de la démarche.

Le projet éducatif communal constitue le cadre de la politique éducative de notre village. Dans un contexte de décentralisation, il s'impose comme un outil structurant pour les acteurs éducatifs qui s'impliquent quotidiennement au service de l'épanouissement des enfants.

Ce projet entend porter des valeurs et ambitions partagées :

- l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances par une ouverture à la culture, aux sports, aux loisirs
- l'initiative et la créativité,
- La socialisation, l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'accession progressive à l'autonomie,
- la lutte contre les inégalités, etc.

Il a vocation à prendre en compte l'enfant, au-delà de son statut d'élève et doit permettre un égal accès à ceux les plus éloignés de l'école et des structures éducatives.

Il tend à instaurer une dynamique collective permettant une prise en compte des différents besoins et rythmes de vie de l'enfant, une offre éducative variée et de qualité et l'enrichissement des activités sur tous les temps de l'enfant.

B. Les objectifs :

- ➔ Favoriser la réussite scolaire de tous les enfants
- ➔ Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant
- ➔ Favoriser le vivre ensemble

C. Le projet éducatif : une approche par temps

Afin d'atteindre ces objectifs, Plougoulm propose une offre aux familles et accompagne l'ensemble des partenaires qui interviennent auprès des enfants, sur les différents temps. Au travers de ce projet éducatif, nous souhaitons bâtir un réel parcours éducatif sportif culturel et artistique cohérent et adapté à chacun.

1) Le temps scolaire

a) Les horaires des écoles

Depuis septembre 2020, la semaine scolaire de 4 jours, souhaitée par le corps enseignant, se décompose ainsi :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 – 12h00	13h45 – 16h30
Mardi	9h00 – 12h00	13h45 – 16h30
Jeudi	9h00 – 12h00	13h45 – 16h30
Vendredi	9h00 – 12h00	13h45 – 16h30

Afin de privilégier la régularité des horaires, les 4 jours de classe sont identiques, et la fin de la classe est fixée tous les jours à 16h30.

Ces horaires, harmonisés sur l'ensemble des écoles, permettent des temps d'enseignement adaptés au rythme des enfants et une pause méridienne garantissant leur bien-être.

Ils respectent en outre les préconisations de l'Education Nationale et répondent aux souhaits d'harmonisation exprimés par les parents de fratries.

b) L'accompagnement de Plougoulm sur le temps scolaire

Ainsi, elle intervient sur différents points importants :

➔ **Crédits alloués aux écoles :**

La commune alloue chaque année des crédits afin que les écoles puissent acquérir le matériel pédagogique nécessaire au bon fonctionnement des écoles. (Papeterie, livres scolaires,...)

Ce montant annuel par enfant scolarisé s'élève à :

- 142 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle
- 142 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire.

Comme prévu par le code de l'éducation, la commune participe également aux frais de scolarité des enfants accueillis dans l'école privée : 780 €/élève depuis le second trimestre de l'année scolaire 2023-2024.

➔ **Le numérique dans les écoles**

Les écoles de Plougoulm disposent d'un accès internet et d'ordinateurs.

Les salles de classes élémentaires sont équipées de TBI et de postes informatiques. Les élèves disposent également de tablettes numériques.

➔ **La mise à disposition de personnel**

- Sur le temps scolaire, Plougoulm met à disposition un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) dans la classe de l'école Charles Perrault,
- **Un éducateur communal** : titulaire de diplômes S.T.A.P.S. et/ou de brevets d'Etat, pour l'encadrement et l'enseignement des activités physiques et sportives auprès des élèves des 2 écoles. Il apporte également une aide à certaines associations de Plougoulm et gère l'école du sport communal. La commune est consciente de l'importance du sport dans le développement de l'enfant. La participation de l'intervenant permet :
 - une pratique différenciée, en fonction des niveaux,
 - une pratique simultanée d'un plus grand nombre d'élèves
 - une meilleure prise en compte de la sécurité des élèves (respect des taux d'encadrement de certaines activités prévus par les textes).

→ L'accès aux ressources éducatives et aux actions proposées (Plougoulm et Haut Léon Communauté).

Les infrastructures et les futures manifestations culturelles de la commune interviennent sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en mettant locaux et compétences à disposition.

La médiathèque : la responsable de la médiathèque propose des accueils pour les scolaires à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de Plougoulm. La médiathèque propose aux écoles des visites thématiques ou libres, liées aux apprentissages scolaires.

Nous envisageons plusieurs possibilités qui ne sont pas encore définies comme : des séances de lecture proposées par le personnel ou les bénévoles ; des visites sur des thèmes prédéfinis, l'organisation d'ateliers, des visites d'expositions... Il y a également la Foire du livre : Une journée de vente de livre d'occasion pour l'ensemble de la population.

2) Le temps avant et après l'école :

Afin de répondre aux besoins des familles, la commune propose un service de garderie dès 7 heures 30, selon le référentiel proposé ci-dessous.

L'arrivée des enfants se fait de manière échelonnée. Ce temps se doit d'être calme et reposant pour l'enfant afin de faciliter la transition sur le temps scolaire et ainsi favoriser les apprentissages.

La garderie accueille quotidiennement, sur ses lieux répartis le matin et/ou le soir :

- 2021 : moyenne de 112 enfants
- 2022 : moyenne de 123 enfants
- 2023 : moyenne de 126 enfants
- 2024 : moyenne de 116 enfants (en cours d'actualisation)
- 2025 :
- 2026 :

a) Garderie du matin

7h-8h30	Assurer un service d'accueil avant l'école les jours de la semaine scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi	Accueil individuel et échelonné - respect du rythme de l'enfant (notamment en maternelle) - privilégier les moments d'écoute individualisée
----------------	---	---

Public concerné	Enfants scolarisés dans nos écoles	Inscription péricolaire obligatoire -service facturé aux familles
Encadrement	3 agents formés aux métiers de l'animation (BAFA, CAP petite enfance, CQP animation, ...)	Accueillir l'enfant, c'est également accueillir la famille -faciliter la communication et les échanges avec les parents, être à l'écoute. -faire le lien avec les enseignants -relation privilégiée, continue avec l'adulte de référence, apporte bienveillance et sécurité
Environnement	Mise à disposition de matériel dans l'école	Salle de garderie, salle de motricité -privilégier une salle d'une superficie suffisante permettant l'installation de différents espaces (jeux de construction, coin lecture, jeux de société, dessin,) disposant de tables et mobiliers adaptés
Activités	Organiser des activités, jouer avec les enfants, les laisser jouer entre eux, permettre de débiter la journée sereinement dans une atmosphère apaisée.	Proposer des activités calmes qui prennent en compte les rythmes et besoins de l'enfant (lecture de contes, dessin, ...). Les effectifs réduits le matin, facilitent leur mise en place.

b) La pause méridienne :

Composée de presque deux heures (12h00 – 13h45), la pause méridienne est un moment charnière entre deux périodes de travail scolaire où chaque enfant doit pouvoir récupérer de sa matinée de classe, se détendre et bénéficier pleinement d'un repas de qualité, équilibré et varié, préparé dans le respect des règles d'hygiène.

C'est également un temps important en terme éducatif, puisqu'il fait appel à des notions de vie en collectivité et d'éducation alimentaire.

Par l'instauration de règles de vie simples et l'aménagement des espaces, l'enfant doit profiter d'un véritable temps de récupération et d'une convivialité à table. Cette prestation fait conjointement appel aux savoir-faire des équipes techniques et des équipes d'animation du temps d'interclasse.

Chiffres clés :

- 1 site de restauration scolaire
- Une moyenne de 125 repas servis chaque jour pendant la période scolaire
- 6 Agents intervenants quotidiennement sur ce temps

12h00-13h45	Proposer une pause méridienne à l'école répondant à des critères de qualité	Proposer une pause de qualité en matière alimentaire, de service et d'animation : Les lundi, mardi, jeudi, vendredi, la pause méridienne est avant tout pour l'enfant un temps de récupération entre deux temps scolaires
Public concerné	Enfants scolarisés déjeunant en restaurant scolaire	Inscription périscolaire obligatoire -tarification en fonction du quotient familial
Encadrement	Personnels formés aux métiers de l'animation (BAFD, ETAPS, BAFA, CAP petite enfance, CQP animation), ATSEM, personnel spécialisé, autres)	Gestion des effectifs de présents dès 9h00. Organisation des services, ajustement des équipes, proposition et encadrement des activités avant ou après le repas en lien avec le projet éducatif. - des adultes en aide sur le temps du repas : échanges et convivialité pour les maternelles et encadrement autour du self pour les plus grands.
Environnement	Mettre à disposition du matériel dans l'école	Restaurant scolaire : vigilance pour lutter contre le bruit, veillé à des aménagements d'espaces, proposer 2 services. Prévoir le matériel nécessaire à la mise en place des ateliers

		A l'intérieur, aménager des espaces calmes.
Activités	Favoriser la découverte d'activités selon des thématiques définies.	Proposer des activités variées et adaptées aux besoins et rythmes des enfants. Encourager la coopération, favoriser l'autonomie et la responsabilisation.

c) Le temps du repas :

- Assurer à l'enfant un repas équilibré correspondant à ses besoins nutritionnels
- Accompagner l'enfant durant ce temps, en assurant une présence à table, afin de favoriser la découverte du goût et le plaisir de manger
- Respecter les conditions d'hygiène et de sécurité (lavage des mains avant et après repas, suivi des PAI, veille concernant les allergies alimentaires, hygiène des sols et du matériel)
- Initier à la vie collective, à la citoyenneté et au respect des autres et du matériel

Les menus sont élaborés par l'entreprise API dans le respect de la réglementation en vigueur. Le repas est composé d'une entrée d'un plat et d'un accompagnement, d'un laitage et d'un fruit.

Des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts ou de proximité (Bio ou LABEL) sont proposés dans les menus pour l'ensemble des familles de produits (lait, yaourts, viandes, légumes, fruits).

Nous espérons revoir les propositions, afin d'apprendre aux enfants le plaisir de manger et leur apprendre le goût. Les animateurs municipaux participent à l'éducation nutritionnelle des enfants en les invitant à goûter à tous les plats ; en maternelle, les enfants sont assistés par les ATSEM au restaurant scolaire.

Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I), les familles d'enfants souffrant d'allergies alimentaires peuvent apporter les informations adaptées aux restrictions alimentaires de leurs enfants.

d) Le temps d'animation ou de surveillance:

Favoriser l'épanouissement, la découverte et le bien-être de l'enfant.

En complément du temps de repas, un temps d'animation ou de surveillance est proposé aux enfants, sous forme de récréation, par les agents de la collectivité.

Ce temps permet aux enfants de se détendre ou de se défouler.

e) Les études surveillées pour les enfants scolarisés en élémentaire :

D'une durée d'une heure, les études sont proposées par la commune tous les soirs soir à partir de 17h. Elles sont surveillées par le personnel municipal. Elles respectent le ratio d'encadrement suivant : 1 encadrant pour 5 élèves maximum.

16h30-18h30	Assurer un service d'accueil souple les jours de la semaine scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi	Assurer un départ individuel et échelonné dès la sortie de classe à 16h30 jusqu'à 18h30.
Public concerné	Enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles	Inscription périscolaire obligatoire -service payant fixé chaque année par délibération
Encadrement	Agents formés aux métiers de l'animation (BAFA, CAP petite enfance, CQP animation, autres)	Encadrement d'un groupe d'enfants (maximum 14) - faciliter la communication auprès des parents, être à l'écoute, faire le lien avec l'école.
Environnement	Salles de garderie, salles de motricité, salles de repos, accès aux extérieurs -mise à disposition du matériel de la commune	Privilégier une salle d'une superficie importante permettant l'installation de différents espaces (jeux de construction, coin lecture, jeux de société...)
Activités	Temps de loisirs axés sur le jeu et activités créatives simples	Laisser la possibilité aux enfants de choisir de jouer ou s'occuper de manière autonome à l'intérieur et/ou l'extérieur

3) Le temps du mercredi et des vacances :

Plougoulm propose des animations et services à destination des enfants. Comme pour le temps scolaire, l'ALSH bénéficie également de l'ensemble des ressources éducatives.

Les Accueils de loisirs sans hébergement : Plougoulm accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires dans les centres de loisirs (ALSH) :

- 1 ALSH pour les enfants de 3 à 12 ans
- 1 ALSH pour les enfants de 10 à 14 ans (sport)

Les enfants peuvent y être accueillis de 8h30 à 18h, un service de garderie gratuit complète la journée en accueil de loisirs de 7h à 8h30.

Missions principales des ALSH déclinées dans les projets pédagogiques :

- Permettre à l'enfant :
 - d'être acteur de ses loisirs, de ses vacances
 - de s'épanouir et de mieux se connaître
 - d'évoluer dans un environnement ludique et sécurisant
 - de développer et/ou renforcer les capacités physiques et intellectuelles de chacun
- Organiser et mettre en œuvre des activités adaptées en incitant à la participation et implication des enfants.
- Offrir un lieu d'échanges agréable, d'écoute et de ressources pour favoriser la socialisation
- Développer l'accès à l'autonomie
- Favoriser la construction des projets en développant l'accompagnement et la participation des enfants
- Favoriser le vivre-ensemble en développant les notions de solidarité, citoyenneté, entraide, respect,
- Diversifier les champs d'expérience afin de favoriser l'ouverture culturelle, sportive, sociale...
- S'appuyer sur des partenaires

Des activités variées sont proposées : activités sportives, créatives, culturelles sur site mais aussi des sorties à la journée pour visites, promenades etc.... Pendant les vacances, des camps sont organisés sur plusieurs jours.

Fréquentation :

Les accueils de loisirs du service Enfance/Jeunesse ont accueillis :

- 2020 : moyenne de 60 enfants (50 familles)
- 2021 : moyenne de 78 enfants
- 2022 : moyenne de 117 enfants
- 2023 : moyenne de 122 enfants
- 2024 : moyenne de 116 enfants (en cours d'actualisation)
- 2025 :
- 2026 :

L'accueil de loisirs des 3-12 ans est géré par deux services municipaux : HLC et la commune. Leur fonctionnement est défini dans le Projet Pédagogique et l'organisation est décrite dans le règlement intérieur remis aux familles au moment de l'inscription.

Afin de proposer une qualité d'accueil en accord avec la réglementation en vigueur dans les accueils de mineurs, l'inscription des enfants en amont des mercredis et des périodes de vacances sont obligatoires.

Au travers de ce projet éducatif communal, Plougoulm souhaite une politique éducative engagée, en faveur des enfants scolarisés sur sa commune.